Le compte général de l’Etat de l’exercice 2018 suivant la législation nationale

1. Balance du compte général de l’Etat de l’exercice 2018

Le compte général de l’Etat « porte sur l’ensemble des recettes et dépenses de l’Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget ».

Tant le compte général que le budget pour ordre de l’exercice 2018 affichent un résultat négatif.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **A. Recettes et dépenses courantes et en capital** | | |
|  | Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital de l’année précédente | -1.073.070.429,49 |
| I. | Recettes | 15.829.051.126,41 |
| II. | Dépenses | 16.254.102.274,19 |
| III. | Excédent de dépenses | 425.051.147,78 |
| IV. | Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital | -1.498.121.577,27 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **B. Recettes et dépenses pour ordre** | | |
|  | Report du solde des recettes et dépenses pour ordre de l’année précédente | 16.923.011,49 |
| I. | Recettes pour ordre | 6.572.571.818,48 |
| II. | Dépenses pour ordre | 6.577.882.441,83 |
| III. | Excédent de dépenses pour ordre | 5.310.623,35 |
| IV. | Report du solde des recettes et dépenses pour ordre | 11.612.388,14 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l’Etat** | | |
|  | Report du solde des recettes et dépenses de l’année précédente | 2.938.050.535,72 |
| I. | Recettes | 6.783.083.872,85 |
| II. | Dépenses | 6.482.984.050,20 |
| III. | Excédent de recettes | 300.099.822,65 |
| IV. | Report du solde des recettes et dépenses | 3.238.150.358,37 |

Source : Rapport général de la Cour des comptes (doc. parl. 7447-2)

L’exercice 2018 dégage un résultat négatif de -425.051.147,78 euros.

2. Situation globale de l’exécution du budget 2018

Le budget voté de l’exercice 2018, tel qu’il fut arrêté par la loi du 15 décembre 2017, a été modifié par plusieurs lois au courant de l’année 2018.

Le compte général de l’exercice 2018 affiche un excédent de dépenses de 425,05 millions d’euros, alors que le budget définitif a tablé sur un excédent de dépenses de 966,92 millions d’euros. Il s’agit d’une différence de 541,86 millions d’euros.

Un prêt à hauteur totale de 150 millions d’euros a été contracté en mai 2018 et un prêt de 500 millions d’euros a été contracté en octobre 2018.

La comptabilisation des recettes supplémentaires de 650 millions d’euros au budget des recettes en capital explique la différence de 669,2 millions d’euros entre le compte général et le budget définitif.

Trois prêts bancaires, émis en 2007, d’un montant total de 700 millions d’euros ont été remboursés en 2018 par le biais du Fonds de la dette publique, dont l’alimentation ne figurait pas au budget définitif. Ainsi des dépenses en capital supplémentaires de 700 millions d’euros ont été comptabilisées au compte général de 2018.

L’alimentation supplémentaire du Fonds des routes et du Fonds du rail par le biais d’un emprunt a été remplacée par des dotations supplémentaires de 150 millions d’euros pour le Fonds des routes et de 200 millions d’euros pour le Fonds du rail. Ces dépenses en capital supplémentaires par rapport au budget définitif de 2018 s’élèvent à 350 millions d’euros.

La comptabilisation des dépenses supplémentaires de 1.050 millions d’euros au budget des dépenses en capital explique la différence de 1.063,4 millions d’euros entre le compte général et le budget définitif.

Le compte général corrigé de l’exercice 2018 affiche un excédent de dépenses de 25,05 millions d’euros, alors que le budget voté a tablé sur un déficit de 966,92 millions d’euros.

La différence de 941,86 millions d’euros entre le résultat du compte général et celui prévu au budget de 2018 s’explique essentiellement par l’augmentation importante des recettes courantes qui passent de 13.981,05 millions d’euros à 15.076,31 millions d’euros.